

# ASSEMBLÉE NATIONALE

21 février 2025

---

PROFESSION D'INFIRMIER - (N° 654)

## AMENDEMENT

N ° AS22

présenté par  
Mme Sylvie Bonnet

-----

### ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 8, après le mot :

« sont »,

insérer le mot :

« notamment ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose de se laisser l'opportunité de pouvoir rajouter d'autres missions par voie réglementaire.